



Cély, le 25 septembre 2018

MAIRIE
DE
CÉLY-EN-BIÈRE
77930

Tél. : 01 64 14 24 34
Fax : 01 64 14 24 31

Objet : Lettre info n°28

Madame, Monsieur,

Pour commencer, je tiens à remercier les enfants et les adultes venus nombreux assister le vendredi 21 septembre dernier à l'inauguration de nouveau préau et de la salle multi activités suivie de l'hommage rendu à Nelly Régula, directrice de notre école de 2005 à 2018. Félicitations aux élèves pour leurs productions et leurs marques de reconnaissance et d'affection. Un grand moment riche en émotion ! Merci aux enseignants qui ont contribué à la réussite de cette cérémonie.

Composition de la nouvelle équipe éducative : La Direction de l'école a été confiée à **Florence BESSET**, qui enseigne également aux CE1 /CE2. **Séverine VEZILIER** a en charge les enfants de Petite et Moyenne sections et une partie de ceux de Grande Section. **Karine GUEGAND** accueille dans sa classe les élèves de CP et un groupe de Grande Section. **Nathanaël PONNAU** est le nouvel enseignant des CM1 et CM2.

Aménagement de la Cantienne : L'espace sportif représente une surface plane de 12 000 m² ouverte et accessible par 2 routes et un chemin rural. Pour tenter d'empêcher les installations illégales, nous avons mis en place tout un dispositif de buses, de rochers, de merlons complété par des bennes déposées au niveau des 3 accès. Dès les beaux jours, nous sommes sur le qui-vive et assurons une surveillance particulière durant tout l'été sans pourtant avoir la certitude de pouvoir faire barrage aux caravanes.

Autour de nous, petit à petit, des communautés d'agglomération se mettent en règle avec le Schéma Directeur Départemental des Gens du voyage. Il faudra encore du temps au Pays de Fontainebleau pour remplir ses obligations. De ce fait, de plus en plus de groupes se concentreront sur notre territoire.

Nous avons bien conscience que notre plateau est bien trop attractif. La Commission Environnement a travaillé avec le PNR sur un projet paysager. Nous avons obtenu des subventions à hauteur de 70%. En novembre prochain, des arbres seront plantés dans la partie située à l'arrière du vestiaire et un petit verger verra le jour derrière les lisses qui entourent le petit parking de la rue de la Range.

La remise en état du terrain de foot endommagé en mai dernier, s'élève à 6000 euros. Nous avons refusé d'investir une telle somme pour un terrain utilisé au maximum une dizaine de fois par an. L'association de foot nous a fait savoir que le District avait trouvé un autre terrain que le nôtre. Réunis en commission générale, nous avons décidé de faire labourer cet espace de 6000 m². Nous sommes à la recherche de projets écologiques et sommes ouverts à toute proposition de culture biologique.

Opération Cély Propre : Nous renouvelons notre appel à participer samedi prochain, **le 29 septembre** à l'opération Cély Propre qui consiste à nettoyer avec nous les sentes et les chemins de la commune. Cette année, nous bénéficierons de l'appui du SMICTOM (Syndicat de collecte du Pays de Fontainebleau). Des intervenants sont venus dans chaque classe pour sensibiliser les enfants sur les déchets. Ils seront avec nous samedi et apporteront un complément de matériel pour faciliter le ramassage. Parents, n'hésitez pas à accompagner vos enfants.

Le rendez-vous est donné à **9h00 dans la cour de la mairie**. Vous serez accueillis autour d'un café ou autre boisson chaude. La matinée se terminera par un pique-nique offert par la mairie. Soyez nombreux à venir nous rejoindre !

Tolérance pour le brûlage des végétaux secs : Je rappelle que seul le brûlage des végétaux suffisamment secs pour ne pas produire de fumées excessives est toléré à compter **du 1er octobre jusqu'au 31 mars, tous les jours, sauf le dimanche et jours fériés à condition qu'il ne cause pas de nuisance directe au voisinage.**

Le brûlage ne pourra s'effectuer qu'à partir de 10h00 et l'extinction totale du feu devra avoir lieu avant 18h00. Tout feu réalisé à l'air libre doit faire l'objet d'une surveillance permanente d'une personne qui s'assurera que le feu est complètement éteint avant de quitter les lieux et au besoin arroser les cendres. Des dispositifs d'extinction et notamment une réserve d'eau proportionnelle à l'ampleur du feu allumé doivent être disponibles à proximité immédiate de ce dernier. Vous trouverez l'intégralité de l'arrêté sur notre site www.cely.fr. Merci de respecter votre voisinage ainsi que les prescriptions de sécurité.

Travaux sur le réseau d'eaux pluviales : Depuis le 1^{er} janvier 2018, c'est le Pays de Fontainebleau qui exerce les compétences Eau et Assainissement. Bien évidemment, nous travaillons régulièrement avec les services techniques de la Communauté d'Agglomération pour leur soumettre nos demandes. Récemment, **Place de l'Orme, une connexion a été créée entre l'avaloir de la Rue de Fleury et les 2 puisards de la place.** La pluie remplira d'abord ces 2 ouvrages, conservés en très bon état ce qui devrait réduire les risques de submersion de la Place.

Des investigations sont en cours pour rétablir la continuité de la canalisation qui devrait renvoyer les eaux pluviales de l'îlot Route de Fontainebleau vers le poste de relèvement n° 5, situé rue de Fleury.

Enquête Publique relative aux zonages d'assainissement du 21 septembre au 22 octobre 2018 :

Un registre d'enquête ainsi que le dossier technique sont à votre disposition en mairie aux heures d'ouverture au public.

Le Commissaire enquêteur tiendra une permanence en mairie de Cély, dans la salle du conseil le **vendredi 05 octobre 2018 de 17h30 à 20h30.**

Mardi 02 octobre 2018 à 20h30 salle du Conseil : Conseil municipal

11 novembre 2018 : à 11h00 autour du Monument aux Morts : Commémoration du Centenaire de l'Armistice avec la participation de l'école. **A 17 heures salle du conseil** : projection gratuite du film dédié à Roland GARROS, « L'embrasseur des nuages » dont on fête le centenaire de la mort au combat le 05 octobre 1918.

25 novembre 2018 à 12h00 : Repas des Aînés.

Je souhaite à tous une belle arrière-saison douce aux couleurs chaudes !

Bien cordialement,



Maryse GALMARD PETERS
Maire